

# #APPRENTISSAGE

KÉSACO ?

L'apprentissage est un dispositif permettant d'apprendre un métier en alternant entre périodes de formation pratique en entreprise et périodes de formation théorique en centre de formation. L'apprenti est donc un salarié durant la préparation de son diplôme.

## LES AVANTAGES

DE L'APPRENTISSAGE

- + Être rémunéré tout au long de sa formation ;
- + Bénéficier des mêmes droits que les salariés de l'entreprise (congrés, protection maladie, maternité,...) ;
- + Apprendre un métier sur le terrain auprès d'une équipe de professionnels ;
- + Être accompagné par un maître d'apprentissage tout au long de sa formation ;
- + Préparer un diplôme sans payer de frais pédagogiques.

## BÉNÉFICIEZ

- + Prêt de matériel informatique possible ;
- + Aide de 500€ pour passer son permis ;
- + Carte d'étudiant des métiers permettant de bénéficier de réductions tarifaires identiques à celles des étudiants de l'enseignement supérieur.

## AVEZ-VOUS UNE QUESTION ADMINISTRATIVE ?

Toute l'équipe du CFA ARASSM vous accompagne dans toutes vos démarches administratives.

### CFA ARASSM

**A :** 1b Rue René Hirschler - 67000 Strasbourg  
**T :** +33 3 67 34 32 00  
**E :** cfa@arassm.fr  
**W :** www.arassm.fr

## AVEZ-VOUS UNE QUESTION PÉDAGOGIQUE ?

Vous avez la possibilité de réaliser le diplôme d'aide-soignant dans l'un des IFAS partenaires :

### IFAS THIONVILLE

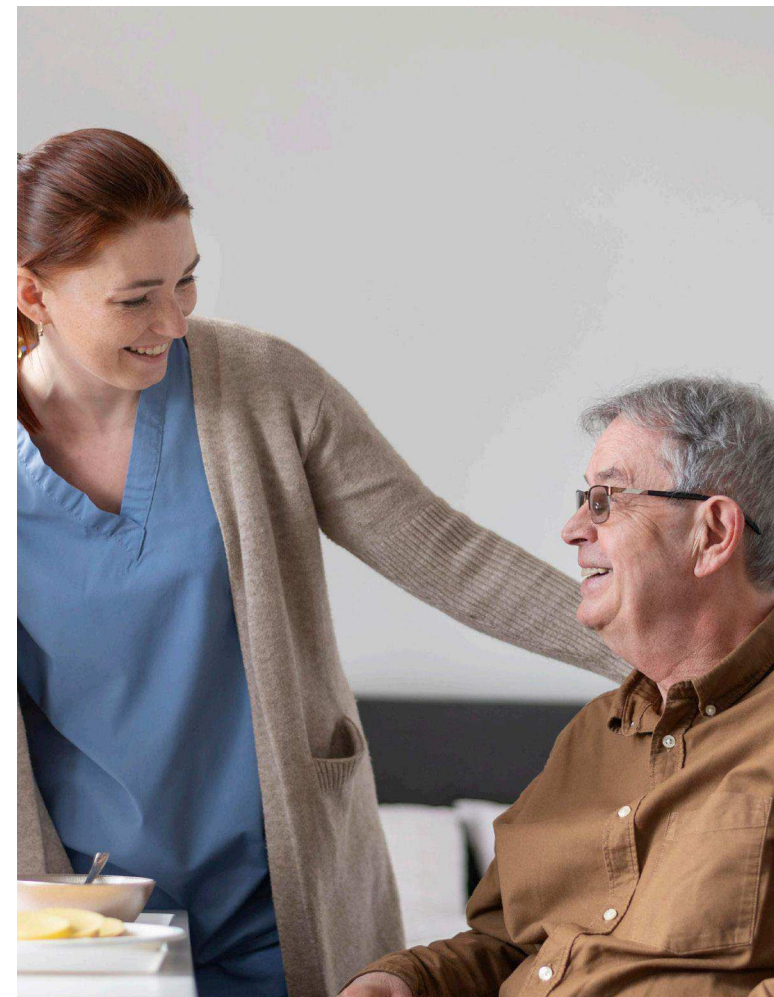
**E :** co.meyer@chr-metz-thionville.fr  
ce.thiel@chr-metz-thionville.fr

### IFAS METZ

**E :** s.gloaguen@chr-metz-thionville.fr  
a.folny@chr-metz-thionville.fr

### IFAS BRIEY

**E :** n.barthel@chr-metz-thionville.fr  
v.maugice@chr-metz-thionville.fr



**AIDE-SOIGNANT(E)**  
PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

# LE MÉTIER

#AIDE-SOIGNANT(E)

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

## Qualités requises :

- ✓ Sens du contact humain ;
- ✓ Sens du respect des personnes ;
- ✓ Capacités de communication ;
- ✓ Aptitudes à travailler en équipe ;
- ✓ Capacités d'adaptation.

## Environnement de travail :

Au sein d'une équipe pluri-professionnelle, l'aide-soignant(e) travaille dans les hôpitaux ou cliniques, dans les EHPAD (*Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes*), les centres de soins et à domicile.

Il/elle fait partie d'une équipe regroupant d'autres professionnels de santé, avec lesquels il/elle collabore : médecins, sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, diététiciennes, assistantes sociales, ...

L'Aide-Soignant(e) travaille de jour comme de nuit. Le travail est organisé par rotation d'équipes, sur les jours de la semaine mais aussi le week-end et jours fériés. Certains aides-soignants(es) ne travaillent que de nuit.

## Évolution de carrière :

- ➔ Infirmier(ère) après 3 ans dans le secteur hospitalier ou médico-social (*sur concours*)
- ➔ Auxiliaire de puériculture (*passerelle*)
- ➔ Accompagnant Éducatif et Social (*passerelle*)
- ➔ Certains concours de la fonction publique (*hôpitaux de l'armée ou de la préfecture de police*).

# LA FORMATION

#AIDE-SOIGNANT(E)

La formation d'aide-soignant se déroule en alternance entre l'institut de formation d'aides-soignants (cours et stages) et l'employeur de l'apprenti(e).

Le parcours complet de formation comprend 22 semaines de cours et autant de stage. Ce parcours est susceptible d'être réduit selon vos diplômes.

Modules proposés
<b>Module 1</b> Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)
<b>Module 2</b> Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)
<b>Module 3</b> Évaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)
<b>Module 4</b> Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)
<b>Module 5</b> Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
<b>Module 6</b> Relation et communication avec les personnes et leur entourage
<b>Module 7</b> Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
<b>Module 8</b> Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
<b>Module 9</b> Traitement des informations
<b>Module 10</b> Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

# L'INSCRIPTION

#AIDE-SOIGNANT(E)

## Conditions d'accès :

1 Être âgé(e) de 17 ans à 30 ans (*sauf pour les personnes reconnues travailleur handicapé pour lesquelles il n'y a pas de limite d'âge*) ;

2 Être en règle vis-à-vis des vaccinations obligatoires comme l'exige l'arrêté du 7 avril 2020 modifié article 8 ter : production d'un certificat médical d'un médecin agréé et d'un certificat attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation prévues au code de la santé publique.

## Dépôt de dossier :

✓ Votre dossier est sélectionné et vous avez une promesse de contrat d'apprentissage avec un employeur : votre dossier est admis d'office.

## Centres de formation :

Cette année, le CHR Metz-Thionville et CH de Briey vous donne l'opportunité de franchir le pas et de devenir soignant !

Instituts	Places disponibles	Rentrées prévues	
		Cursus partiels	Cursus complets
IFAS Metz	15		
IFAS Thionville	15	Septembre 2023	Mars 2023
IFAS Briey	10		